École de l'Harmonie
Monseigneur-Robert

Protocole – Intimidation et violence
- L'auteur -

Dénonciation

- *Rencontre avec T.E.S*

➢ **Auteur**

- Évaluation de la situation
- Sensibilisation au sujet de l'intimidation
- Fiche de manquement liée à l'intimidation signée par l'élève et les parents
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Fiche d'engagement/ réparation
- Suivi ponctuel, au besoin (T.E.S)
- Note au dossier d'aide particulière
- Information auprès du personnel de l'école

1re récidive

- *Rencontre avec T.E.S*

➢ **Auteur**

- Évaluation de la situation
- Fiche de manquement liée à l'intimidation signée par l'élève et les parents
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Réparation
- Retrait et/ou suspension à l'interne
- Suivi ponctuel et aide à l'élève (T.E.S)
- Note au dossier d'aide particulière
- Information auprès du personnel de l'école

2e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Auteur**

- Évaluation de la situation
- Fiche de manquement liée à l'intimidation signée par l'élève et les parents
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Réparation
- Suspension à l'interne ou à l'externe avec travail à faire
- Rencontre avec les parents: plan d'action pour la réintégration
- Suivi régulier (T.E.S)
- Note au dossier d'aide particulière
- Information auprès du personnel de l'école

3e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Auteur**

- Évaluation de la situation
- Fiche de manquement liée à l'intimidation signée par l'élève et les parents
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Réparation
- Suspension à l'externe avec travail à faire
- Rencontre avec les parents pour conditions de retour
- Note au dossier d'aide particulière
- Envoi du rapport au DG
- Information auprès du personnel de l'école

4e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Auteur**

- Évaluation de la situation
- Fiche de manquement liée à l'intimidation signée par l'élève et les parents
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Réparation
- Suspension indéterminée
- Étude du dossier avec divers intervenants
- Rencontre avec les parents pour expliquer les mesures particulières à déterminer selon le cas
- Note au dossier d'aide particulière
- Envoi du rapport au DG
- Information auprès du personnel de l'école

- **À noter : La direction pourrait modifier la gradation des sanctions selon la nature du geste posé ou la gravité de la situation.**

Rédigé en mai 2013
Mise à jour juin 2022

Sources :

- Protocole d'intimidation de l'école St-Édouard
- Document de travail fourni par les services éducatifs du CSPS

École de l'Harmonie
Monseigneur-Robert

Protocole – Intimidation et violence
- La cible -

Dénonciation

- *Rencontre avec T.E.S*

➢ **Cible**

- Évaluation de la situation
- Sensibilisation au sujet de l'intimidation
- Explication du protocole et démarches à venir (divers instruments)
- Suivi ponctuel, au besoin
- Communication avec les parents (direction ou TES)
- Information auprès du personnel

1re récidive

- *Rencontre avec T.E.S*

➢ **Cible**

- Évaluation de la situation
- Stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation
- Rappel du protocole
- Suivi ponctuel, au besoin
- Communication avec les parents (direction ou T.E.S)
- Information auprès du personnel

2e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Cible**

- Évaluation de la situation
- Suivi régulier pour adopter des stratégies afin de faire face à l'intimidation
- Plan de protection (équipe multidisciplinaire)
- Rencontre avec les parents
- Information auprès du personnel de l'école

3e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Cible**

- Évaluation de la situation
- Suivi régulier pour revoir et adopter d'autres stratégies afin de faire face à l'intimidation
- Rencontre de concertation en équipe multi pour évaluer la situation et le plan de protection
- Référence à une aide externe
- Rencontre avec les parents
- Information auprès du personnel de l'école

4e récidive

- *Rencontre avec T.E.S et direction*

➢ **Cible**

- Évaluation de la situation
- Recommandation aux parents de faire une plainte officielle aux policiers
- Information auprès du personnel de l'école

Témoin:

- Évaluation de la situation
- Rencontre pour faire part des émotions
- Sensibilisation au sujet de l'intimidation
- Explication du protocole

- Faire la différence entre dénoncer et rapporter
- Discussion sur le pouvoir d'intervention et des comportements de protection
- Pour le témoin actif, possibilité de conséquences selon la nature et la fréquence de son implication et de sa participation

Rédigé en mai 2013
Mise à jour juin 2022

Sources :

- Protocole d'intimidation de l'école St-Édouard
- Document de travail fourni par les services éducatifs du CSPS